

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 08 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFREIRE Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BERNOU Philippe, BECH Françoise, LAUDE Christopher, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angeline, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, FRANCOIS Pascale, CHARVIEUX Sandra, HOSNI Mohammed, GRATESSOLE Célyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain.

Absents excusés : MILLET Gaëtan a donné pouvoir à HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina a donné pouvoir à CLAIN Ericka.

Absente : NOTO CAMPANELLA Camille.

Secrétaire de séance : LAUDE Christopher

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	26
Votants	26

Délibérations : 2025-43

Objet Commande publique /
Attribution du marché de la
maintenance climatisation,
ventilation et chauffage

Nomenclature Contrôle
de légalité 1.1

Madame le Maire rappelle/expose :

CONSIDERANT que, le marché précédent pour la maintenance des installations de chauffage, climatisation et ventilation des bâtiments communaux n°SCE 2022-05 arrive à son terme le 31 août 2025, il est nécessaire d'attribuer le nouveau marché,

CONSIDERANT que la consultation auprès des entreprises a été réalisée par le biais de la plateforme AWS et s'est tenue du 1^{er} avril 2025 au 16 mai 2025,

CONSIDERANT qu'au terme de cette consultation, cinq entreprises ont remis leur candidature.

CONSIDERANT qu'après l'analyse des offres des cinq candidatures en vue de l'attribution du marché public, Madame le Maire, tirant les enseignements du rapport d'analyse des offres, informe l'assemblée délibérante de l'entreprise présentant l'offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dont synthèse ci-après :

	<i>PRIX HT (par an)</i>	<i>NOTE PRIX</i>	<i>PONDERATION 40%</i>	<i>NOTE VALEUR TECHNIQUE</i>	<i>PONDERATION 60%</i>	<i>NOTE FINAL</i>
<i>Société ENER4</i>	20.480 €	20/20	8/8	18/20	10,8/12	18,80/20

Le montant total par an proposé par la Société ENER4 est de 20.480 € HT, soit 24.576 € T.T.C.

Le marché est conclu pour une durée de cinq ans, soit sur cette durée 102 400 € HT et 122 880 € TTC.

☞ **L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité de :**

- **Approuver** le principe et l'attribution du MAPA pour la maintenance des installations de chauffage, climatisation et ventilation des bâtiments communaux à la Société ENER4, tel que détaillé dans le tableau de synthèse qui précède ;
- **Autoriser** Mme le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer le MAPA correspondant et toutes pièces afférentes à intervenir, approuvées dans les conditions précitées, au vu des actes d'engagements et offres des entreprises ayant été retenues conformément au rapport d'analyse des offres et au tableau susvisé.

L'HORME, le 09/07/2025

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS

Le secrétaire de séance,
Christopher LAUDE

